

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 25 MARS 2011

L'an **deux mille onze**, le **vendredi vingt-cinq mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s :

Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Claude **SENENT**, Catherine **VEYSSY**, Bernard **RIVAILLÉ**, Pierrette **DUPART**, Philippe **QUERTINMONT**, Henriette **DUFOURG CAMOUS**, Paulette **FOURCADE**, Jean-Claude **FEUGAS**, Michèle **FAORO**, Mireille **KERBAOL**, André **MAGNIER**, Claude **DAMBRINE**, Izzet **KOC**, Amina **N'DIAYE**, Marc **BOUCAUD**, Jeannick **MORA**, Tayeb **BARAS**, Maria **RAMIREZ**, Manuel **NAVALES**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Xavier **DARRIGO**, Monique **BLÜGE**, Marie-Françoise **OLIVIERI**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Gilles **BESSON**, Brétislav **PAVLATA**, Stéphanie **GEORGES**, Sandra **DELORD**.

Absent :

Arnaud **RICHARD**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

N° 11/014

SEJOUR DEFI NATURE RANDONNEE EQUESTRE : TARIFS

Mademoiselle Mónica CASANOVA est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ fait part à ses Collègues que la Ville a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2011 un nouveau mode de tarification pour les Vacances Sportives et l'accueil périscolaire afin de répondre aux exigences de la C.N.A.F. (*cf. lettre circulaire 2008-196*) qui oblige les gestionnaires à appliquer des tarifs en fonction des ressources des familles.

La Ville étant amenée à organiser des séjours intitulés « défi nature » dans le cadre de ses programmes Vacances Sportives, il convient de décider du montant de la participation des familles conformément au principe des quotients mis en place pour ces vacances sportives à savoir :

- 3 tranches de quotient (**0-599 € ; 600-999 € ; 1000 € et plus**), une majoration de 40 % pour les non lormontais (hors personnel municipal).

Ainsi, il est proposé pour le séjour défi nature les tarifs suivants :

Nouveaux tarifs par forfait de 5 jours	Tarif commune	Tarif hors commune (+40% par rapport au tarif commune)
<u>Tarif de base (ou tarif le plus élevé)</u> 10 % de la population lormontaise QF ≥ 1.000 €	100,00 €	140,00 €
<u>Tarif réduit 1</u> 25 % de la population lormontaise QF entre 600 et 999 €	80,00 €	112,00 €
<u>Tarif réduit 2</u> 65 % de la population lormontaise QF ≤ 599 €	60,00 €	84,00 €

Avis favorable de la Commission Initiatives Sportives et Associations du 3 Mars 2011.

Accord unanime du Conseil Municipal.

FAIT A LORMONT, le 28 Mars 2011
pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean TOUZEAU

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.